

Remboursement en cas de fermeture demandée par le gouvernement seulement :

Si la piscine doit fermer en raison de règlements du gouvernement, un remboursement calculé au prorata pour la durée de la fermeture sera effectué sur demande de votre part. Veuillez noter que la demande devra être effectuée dans un maximum de 30 jours après la fermeture, tout en se rappelant que les opérations sont effectuées par une équipe de bénévoles. Vous pouvez aussi choisir de faire un don à l'AREP, un organisme à but non-lucratif, et aider à préserver la bonne maintenance et le bien-être de notre piscine communautaire.

Rappel des principaux règlements :

- L'entrée et la sortie seront à des endroits différents. Toute personne devra s'inscrire à l'entrée et à la sortie, répondre à des questions de bien-être en lien avec la Covid-19, et porter un masque lors de la circulation sur les lieux de la piscine. Note, les masques ne seront pas requis une fois assis dans une aire désignée et/ou dans la piscine, toutefois nous demandons que les membres continuent de respecter la distanciation de 2 mètres avec les autres membres.
- Les familles doivent être à 2 mètres de distances l'une de l'autre, donc il y aura des aires désignées pour installer vos choses.
- Des cartes et des indications sur le plancher dirigeront les aires de circulation à sens unique pour marcher autour de la piscine afin d'accéder aux différentes aires de la piscine.
- Il y aura un maximum de personnes permises dans la piscine à tout moment. Donc les réservations seront requises, surtout lors des journées chaudes.
- Nous demandons aux membres d'être prêts à aller nager avant d'arriver à la piscine, ce qui veut dire que vous êtes en costume de bain et avoir utilisé la toilette à la maison.
- Les toilettes seront disponibles pour les urgences seulement.
- Nous encourageons fortement à tous d'amener leur propre chaise de jardin et bouteille d'eau afin de réduire le risque de transmission de la Covid-19. Les tables à pique-nique ne seront pas disponibles.

Il y aura des affiches placées autour de la piscine pour rappeler les règlements. Le nettoyage sera fait régulièrement dans les zones touchées. Tous les sauveteurs ont été formés en lien avec la Covid-19 pour leur sécurité et la vôtre.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur l'abonnement, appelez au 514-839-6706 ou envoyez un courriel au Trésorier à : treasurer@elparkpool.com

En espérant vous voir bientôt porter vos GRANDS SOURIRES!

L'équipe de l'AREP.